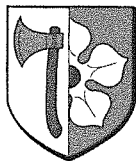


COMMUNE
DE
SCHIRRHAIN
67240



ARRETE MUNICIPAL

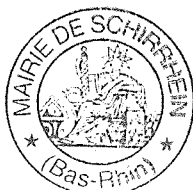
**portant réglementation temporaire de
circulation au 2, rue des Mûres, du 11
au 14 août 2025**

Le Maire de la Commune de SCHIRRHAIN

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-24, L2212-1 et suivants,
- VU le Code de la Route et notamment l'article R 110-1, R 110-2, R411-5 et suivants,
- Considérant l'incidence des travaux de modification de raccordement au réseau internet au 2 rue des Mûres à Schirrhein, avec ouverture du trottoir,
- Vu la demande formulée par la Sté FK TRAVAUX PUBLICS de Strasbourg pour le compte de la société ROSACE, le 18 juillet 2025,

ARRETE

- Article 1 : La circulation des véhicules au 2, rue des Mûres rue du puits, sera rétrécie en chaussée et le stationnement des véhicules et la circulation des piétons seront interdits dans l'emprise des travaux, du 11 au 14 août 2025.
- Article 2 : La Société FK Travaux Publics, intervenant, installera les dispositifs de signalisation conformément à la réglementation en vigueur.
- Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bischwiller,
 - la Société FK Travaux Publics
 - L'affichage.



Le Maire,

Patrick SCHOTT